

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2015

-=-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

- 1- Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du Pôle culturel de la ville de Verrières

RESSOURCES HUMAINES

- 2- Mise à disposition auprès de l'Association des résidences pour personnes âgées (AREPA) d'un agent de maîtrise titulaire à temps complet et d'un adjoint technique territorial titulaire à temps partiel

SERVICE CULTUREL

- 3- Vente de la carte CINESSONNE à un tarif réduit pour les Verriérois pendant la fermeture du Colombier
- 4- Conventions de partenariat avec le cinéma Le Select à Antony géré par la Ville d'Antony et Le Centre d'action cinématographique Le Rex à Châtenay-Malabry
- 5- Convention tripartite entre le Département de l'Essonne, la Ville de Verrières-le-Buisson et le collège Jean Moulin fixant les conditions d'utilisation de la salle polyvalente du collège

SERVICE ENFANCE

- 6- Détermination de la Participation familiale des classes transplantées des écoles David Régnier - Paul Fort et Honoré d'Estienne d'Orves en mars et mai 2015

SERVICES TECHNIQUES

- 7- Signature de la convention particulière d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux rue Léon Maugé

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 8- Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de parcelles Espaces Naturels Sensibles (ENS)

SERVICE LOGEMENT

- 9- Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

SERVICE URBANISME

- 10- Révision générale du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) - objectifs poursuivis et modalités de la concertation

SERVICE JEUNES

- 11- Avenants n°1 aux conventions d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs sans hébergement » n°37-2011 et 38-2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Verrières-le-Buisson pour la période du 1/01/2014 au 31/12/2014

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAFF, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, M. LEFEVRE, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. MORDEFROID à M. JOLY
 Mme LIBONG à Mme ROQUAIN
 M. CHARLES à M. TREBULLE
 M. LARNICOL à Mme DELBECQ
 Mme ORSINI à M. DELORT
 M. DERBANNE à Mme LEGOFF
 Mme DEGERIT à Mme FOUCAULT
 Mme BOULER à M. DOSSMANN
 M. YAHIEL à M. FOURNIER
 M. HULIN à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

ABSENTE

Mme CHATEAU-GILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Désignation du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

M. le Maire : Ce Conseil municipal est un peu particulier parce que c'est d'abord le premier de l'année, donc permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, que vous soyez dans l'administration ou collaborateurs de nos séances en conseil municipal, Madame Carré en particulier, le public, vous toutes et vous tous, chers collègues, de vous présenter mes très sincères et meilleurs vœux pour vous-mêmes et pour vos familles.

Et c'est un Conseil municipal aussi très spécial car c'est le premier après ce qu'a vécu notre pays les 7 et 9 janvier derniers où nous avons tous ensemble vu avec horreur 17 compatriotes très lâchement tués dans des actes barbares et indicibles. Ils étaient pour certains combattants de la liberté, caricaturistes et personnels de Charlie Hebdo, ils se battaient pour la liberté d'expression avec humour, dérision, caricature, défendant une de ces valeurs les plus chères qu'est la liberté d'expression dans notre pays et qui fonde notre République. Ils étaient aussi les défenseurs de notre liberté quotidienne, les forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales. Et puis ce sont des français comme vous et moi sauf qu'ils avaient une particularité : c'est qu'ils étaient juifs, et ils ont été abattus à cause de cela.

Ces gens ont voulu semer la terreur et diviser la France et ils n'y sont pas parvenus. Le 11 janvier, c'est un immense soulèvement de 4 millions de français, partout dans notre pays, qui ont marché pour montrer que le peuple de France refusait de céder à la peur, qu'ils étaient plus forts que cela, qu'ils avaient l'envie de vivre, l'envie de vivre ensemble quelles que soient les épreuves.

Maintenant la vraie question qui se pose à nous, c'est : après, on fait quoi ? Je suis persuadé qu'il faut parler, échanger, partager, éduquer, cultiver la fraternité et la laïcité qui est la garante de la pratique de nos cultes quels qu'ils soient. Et pour ce faire, j'ai décidé de rencontrer l'ensemble des cultes qui se pratiquent à Verrières, les cultes luthériens et réformistes pour les protestants de notre commune, les catholiques romains, les musulmans et les juifs que je convierai à un repas convivial pour que nous puissions partager, échanger et regarder comment, avec nos convictions et la laïcité que je me dois d'incarner, nous pouvons construire à Verrières un « après » ces tueries du 7 et du 9 janvier.

Voilà ce que je voulais déclarer très solennellement en préambule à la tenue de ce premier Conseil municipal de Verrières. Et pour honorer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont tombés par ces actes barbares, je vais vous demander de vous lever pour marquer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.).

- Lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

DECES

- de Monsieur Stéphane BLONDEL, Responsable des infrastructures sportives, survenu le dimanche 11 janvier dernier dans sa 56^e année,
- de Madame Michèle SINOU, mère de Jean-Yves SINOU agent communal au service courrier, survenu le 14 janvier 2015

DEPARTS A LA RETRAITE

- de Monsieur Sylvain BELLENOUX, agent communal au service voirie,
- de Monsieur Patrick KERVAZO, agent communal aux espaces verts,
- de Madame Roselyne LEFEVRE, directrice adjointe à la Crèche de la Vaudonnière,
- de Madame Florence PATURAUD, agent communal à la Crèche de la Vaudonnière,
- de Madame Martine SZEWEZUK, agent communal à la restauration

REMERCIEMENTS

- de l'amicale du personnel communal pour l'attribution de la subvention municipale 2015 d'un montant de 20 000 €,
- du secours catholique pour l'attribution de la subvention municipale 2015 d'un montant de 1 800 €,
- pour l'installation de sanitaires au 3^e étage du Centre André Malraux et pour la rapidité avec laquelle cela a été fait :
 - Mme SERVAJEAN
 - Le Conseil d'Administration du Club ABC
- M. CORNOU pour le ballotin de chocolats,
- Mme CLEVEDE, Présidente de l'Office du Tourisme, remercie l'ensemble des services municipaux ayant permis au succès du Marché de Noël,
- Mme BRIARD remercie d'une part la municipalité pour les chocolats mais elle tient également à préciser combien le CCAS lui rend service, lui permettant ainsi de pouvoir rester chez elle,

- M. Arnaud THOMAS, Gérant de la société PIX6, remercie en son nom et celui de tous ses collaborateurs, d'avoir été reçu aussi rapidement,
- Mme Anne-Marie PITEK ainsi que M. et Mme EYSSARTIER tenaient à remercier la police pour leurs passages fréquents lors de leurs absences signalées,
- M. et Mme LE SAUX souhaitent remercier Monsieur le Maire pour son discours et sa remise de la Médaille de la Ville lors des vœux du 6 janvier dernier,
- Mme Béatrice WACONGNE remercie quant au courrier envoyé suite à sa nomination à Palaiseau et fait part de sa satisfaction à poursuivre une collaboration professionnelle avec la Mairie,
- le Groupe antibruit A86, en lien avec l'association ASVEV, remercie l'équipe municipale pour la prolongation du mur antibruit, pour le replantage d'arbres, pour le revêtement anti-bruit sur la rue Jean-Baptiste Clément et pour les précautions prises contre l'installation de caravanes. Remerciements pour les rendez-vous accordés et les suivis de dossiers,
- En solidarité aux évènements de Charlie Hebdo, M. Friedrich DEGNER, Premier Président du Comité de Jumelage Hövelhof, nous dit « Je suis aussi Charlie ! »,
- M. HOUDAIB et tous les membres de l'Association des Citoyens Musulmans de Verrières-le-Buisson, ont fait un communiqué suite aux dernières attaques meurtrières pour les condamner,
- M. Patrick BRUN, Président du SICF de BIEVRES remercie la commune pour le prêt de tentes pour leur marché de Noël à Bièvres.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSEES

Samedi 6 décembre

Palmarès du 16^e Prix Vedrarias, au Colombier

- 1er prix : Cendres de Joël Hamm
- Prix spécial Jeunes : L'ascenseur de Mathilde Mousson (16 ans)

Mercredi 17 décembre

Déjeuner croisière sur la Seine, organisé par le club du Bel Âge

Jeudi 18 décembre

- Jam Session, Espace Jeunes

Samedi 20 décembre

- Ciné-concert Les trois âges de Buster Keaton, Le Colombier,
- Concours de belote, Associations, Salle Saint-André

Mercredi 31 décembre

- Réveillon de la St Sylvestre, organisé par le club du Bel Âge, Le Colombier

Mardi 6 janvier

- Cérémonie des vœux généraux de Monsieur le Maire, Le Colombier
- Soirée « dernière séance » avant la fermeture du cinéma du Colombier

Mercredi 7 janvier

- Les raconteries de la bibliothécaire, médiathèque la Potinière

Mercredi 7 janvier

- CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Jeudi 8 janvier

- Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire au personnel municipal, Le Colombier

Du vendredi 9 janvier au dimanche 1^{er} février

- Exposition arts visuels Frédéric Deluy sort du bois, Orangerie - Espace Tourlière

Samedi 10 janvier

- Vin et chocolat chauds offert aux Verriérois par les élus devant la Villa Sainte Christine

Lundi 12 janvier

- Conférence UTLe, Les défis de l'amélioration des plantes : le blé tendre par JP. Jaubertie, Le Colombier

Jeudi 15 janvier

- CCAS - Atelier nature, Ecriture d'haïkus illustrés d'aquarelle, Arborétum

Jeudi 15 janvier

- Galette des rois du Club du Bel Age au Moulin de Grais

Vendredi 16 et samedi 17 janvier

- 17^e festival international de Blues et Boogie, Le Colombier

Samedi 17 janvier

- Ateliers multimédia - Initiation à l'informatique, Médiathèque La Potinière

Lundi 19 janvier

- Conférence UTLe « Comment et pourquoi les plantes parlent-elles entre elles ? » par JC Guegen, Le Colombier

Jeudi 22 janvier

- CCAS - Visite du Musée du Hurepoix

Samedi 24 janvier

- Inauguration de l'année célébrant le bicentenaire Verrières-Vilmorin, devant les statues Villa Sainte Christine,
- Conte Les 7 gueules du dragon, par la Cie les Volubiles, Le Moulin de Grais

Dimanche 25 janvier

- Galette des rois offerte par le CCAS et la municipalité, Espace Jean Mermoz
- Concert Au Grais des Musiques, Couleurs du Caucase (quintette à cordes Naïri), Le Moulin de Grais

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS A VENIR**Samedi 17 janvier**

- Les Mirettes à la fête, Médiathèque André Malraux

Samedi 17 janvier

- Concours de belote, La Perche et les amis de la belote de Verrières-le-Buisson, Salle Saint-André 9 rue d'Antony

Mardi 20 janvier

- Théâtre - Soirée d'improvisations par la Compagnie des pieds plats, Le Colombier

Lundi 26 janvier

- Conférence UTLe, La biodiversité, mode d'emploi : un enjeu majeur du XXI^e siècle par JC. Guegen, Le Colombier

Vendredi 30 janvier

- Concert de musique anglaise de la Renaissance par les Conservatoires de Verrières-le-Buisson et du Val de Bièvre, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Samedi 31 Janvier

- Théâtre - Thomas B. de et par Jacques Kraemer, Moulin de Grais

Samedi 31 Janvier & Dimanche 1^{er} février

- 26^e Salon des Antiquités proposé par le Lions Club, Le Colombier

Mardi 3 février

- Soirée des Associations, Espace Jean Mermoz

Mercredi 4 février

- Les raconteries de la bibliothécaire, Médiathèque la Potinière

Samedi 7 février

- Ateliers multimédia - Initiation à l'informatique, Médiathèque La Potinière

Dimanche 8 février

- Lecture brunch - La guerre de 14 par Didier Lesour de la Compagnie Minuit zéro une, Moulin de Grais

Mardi 17 février

- Carnaval, par le Club du Bel Age, Moulin de Grais

Lundi 2 mars

- Conseil municipal

M. le Maire : Le prochain Conseil municipal aura lieu le 2 mars prochain. Aujourd'hui, il n'y aura pas de question écrite puisque aucun des groupes n'en a déposée. Donc nous allons pouvoir attaquer notre ordre du jour immédiatement.

DIRECTION GENERALE

- Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville de Verrières-le-Buisson pour la constitution du Pôle culturel de la ville de Verrières.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a conclu avec la Ville de Verrières-le-Buisson une convention de maîtrise d'ouvrage unique soumise aux dispositions de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et ce, en vue de l'exécution des travaux de construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson. La Communauté d'agglomération avait été désignée par cette convention maître d'ouvrage unique de l'opération de travaux de construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson.

Cette convention a été approuvée par délibération concordante du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 7 décembre 2012 et du Conseil municipal de Verrières-le-Buisson en date du 17 décembre 2012.

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, la Ville a souhaité que la régie cinéma et la régie de la salle de spectacle soient reliées par une liaison à la

fixation. Par ailleurs, le diagnostic structure dans la salle de spectacle a révélé la nécessité de renforcer la charpente actuelle pour l'installation d'une perche motorisée. Afin de répondre à cette exigence, la poutre doit être renforcée par une modification de l'appui articulé en mixte, partiellement encastré.

Afin de prendre en compte ces éléments et conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention, il convient d'arrêter la clef de répartition définitive des financements entre la Communauté d'agglomération et la Ville ainsi que les estimations prévisionnelles définitives des montants de travaux par voie d'avenant.

Le projet d'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique ci-annexé vise à arrêter les estimations prévisionnelles définitives des montants de travaux ainsi que la clef de répartition des coûts. Ainsi la part communale passerait de 3 710 000€ HT à 3 768 000€ HT, celle de la Communauté d'agglomération resterait inchangée, ce qui porterait la clef de répartition pour la Ville à 49,39% au lieu de 49% du coût des travaux.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant n°1 ?

M. FOURNIER : Une question de précision : c'est la commune qui va porter ces frais et non pas la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, est-ce un souhait unilatéral ?

M. le Maire : C'est parce que cela touche directement notre équipement dans l'exploitation que la ville en fait.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

RESSOURCES HUMAINES

- Mise à disposition auprès de l'Association des résidences pour personnes âgées (AREPA) d'un agent de maîtrise titulaire à temps complet et d'un adjoint technique territorial titulaire à temps partiel.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Depuis de nombreuses années, la Ville a souhaité développer auprès des associations verriéroises travaillant auprès des personnes âgées le principe d'un service continu de restauration au bénéfice desdites personnes, l'idée étant de favoriser le maintien d'une vie sociale pour celles dont l'isolement est souvent source de grande détresse.

L'Association des résidences pour personnes âgées (AREPA) a adhéré depuis longtemps à cette orientation. Elle assure avec la Ville un service continu de restauration au bénéfice des personnes âgées de la commune, résidentes ou non au sein de la résidence « la Fontaine » située à Verrières-le-Buisson, et assure de fait une mission qui relève bien d'une mission de service public. La commune a ainsi mis deux agents à disposition de l'association pour la période du 8 février 2012 au 7 février 2015.

De manière à poursuivre cette activité, la Ville et l'AREPA ont souhaité renouveler la mise à disposition du personnel communal avec l'accord des intéressés, pour assurer en continu pendant la semaine, à l'exception du

week-end et des jours fériés, et pour une période de trois ans, l'organisation du service des repas des personnes âgées au sein de la maison de retraite gérée par l'AREPA.

Cette mise à disposition d'un agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet et d'un adjoint technique territorial titulaire à temps partiel conditionne le remboursement de la rémunération et des charges sociales des deux agents et est prononcée par arrêté du Maire, après avis de la commission administrative paritaire.

Il est enfin précisé que la mise à disposition de l'adjoint technique territorial titulaire à temps partiel aura pour unique rôle de pourvoir au remplacement de l'agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet, lorsque ce dernier sera absent.

M. le Maire : C'est un service qui est très apprécié par nos concitoyens résidants de la résidence La Fontaine, c'est une convention qui n'a pas posé de problèmes dans les trois dernières années, nous vous proposons de la reconduire dans les mêmes termes modulo la possibilité de remplacer la personne qui est absente, ce qui a pu poser des problèmes et que nous pouvons pallier par cette délibération. C'est la seule modification, plutôt que de faire du coup par coup nous avons été amenés à dégager une personne.

Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie pour les résidants.

SERVICE CULTUREL

- Vente de la carte CINESSONNE à un tarif réduit pour les Verriérois pendant la fermeture du Colombier.

(Rapporteur : Monsieur DOSSMANN)

(Lecture rapport de présentation.)

Le 1^{er} octobre 2012, une convention de partenariat entre l'association CINESSONNE et le Cinéma « Le Colombier » de Verrières-le-Buisson a été établie afin de favoriser l'accès du public aux cinémas d'art et d'essai de l'Essonne ainsi que la circulation des spectateurs entre les 15 salles adhérentes.

La carte « Cinessonne », mise en place par l'association, permet l'accès aux 15 salles du réseau à un tarif préférentiel de 4,80 € pour les cinémas de Chilly-Mazarin, Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge, Les Ulis, Brétigny-sur-Orge, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon, Marcoussis, Etampes, Montgeron et Corbeil-Essonnes, de 6 € pour le Ciné Pal de Palaiseau et de 5,50 € pour Orsay.

La carte est nominative, numérotée avec photographie du porteur de la carte, valable un an à partir de la date d'achat. Sur présentation de celle-ci, le spectateur bénéficie d'un tarif préférentiel valable pour 2 personnes, le porteur de la carte et une personne de son choix.

Vendue au montant de 3,00 € par CINESSONNE aux cinémas du réseau, la Ville propose de la revendre 1,00 € aux Verriérois pendant la durée de fermeture du Colombier pour favoriser et faciliter l'accès au cinéma d'art et d'essai.

La commission culture du 17 janvier 2015 a émis un avis favorable.

M. le Maire : La politique est donc poursuivie ici, c'est pour faciliter l'accès à la culture notamment cinématographique et en particulier au cinéma d'art et d'essai, et nous souhaitons que les Verriérois contribuent à cette pratique culturelle alors même que le cinéma de Verrières sera fermé, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité vous proposer de prendre en charge le delta entre le prix de vente et le coût pour les Verriérois.

M. GRISSOLANGE : Je suis d'accord avec tout cela, juste une précision : les cinémas en question sont tous assez lointains, sauf Palaiseau, ce n'est pas pour dire que je suis contre bien évidemment mais dans la délibération suivante, je vois qu'il y a un accord avec Châtenay-Malabry et avec Antony qui sont tout proches et je ne vois pas Massy, y a-t-il une raison pour laquelle on n'a pas passé d'accord avec Massy ?

M. DOSSMANN : Nous ne sommes pas arrivés à un accord avec Massy à la date de la commission mais nous sommes toujours en pourparlers avec eux.

M. le Maire : Tu as mis le doigt sur le fait qu'il y a une autre délibération pour donner accès à deux cinémas qui sont à nos portes dans le département du 92 et qui sont dans la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. FOURNIER : Je voudrais savoir combien nous distribuons de cartes par an, combien vous en avez vendu ces dernières années ?

M. le Maire : Comme nous ne pratiquons pas la vente et que c'était directement l'association qui vendait, je ne sais pas du tout.

M. FOURNIER : Il y a aussi des abonnés ?

M. le Maire : Oui, il y a des abonnés mais je n'ai pas la liste ici.

M. FOURNIER : Et quel moyen de distribution a-t-on pour ces cartes ?

M. DOSSMANN : C'est le service culturel.

M. FOURNIER : On communique aussi sur le site de la ville ?

M. le Maire : Oui, aussi. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Conventions de partenariat avec Le Sélect, cinéma à Antony géré par la ville d'Antony et le Centre d'Action Cinématographique Le Rex à Châtenay-Malabry.

(Rapporteur : Monsieur DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le collège Jean Moulin dispose d'une salle polyvalente intégrée dans la construction d'un bâtiment comprenant des salles d'enseignement, sise dans l'enceinte du collège. Cette salle d'une superficie totale de 200 m² peut accueillir 100 personnes. Elle est utilisée prioritairement par le collège.

La Ville de Verrières a participé financièrement à la construction de cette salle. Aussi en contrepartie, il a été convenu que la Ville pourrait l'utiliser en dehors des heures scolaires pour des réunions ou des manifestations culturelles en remboursant les fluides.

Une convention tripartite a été actée le 25 novembre 2003 fixant les conditions d'utilisation de ladite salle qu'il convient de renouveler pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Les membres de la commission culture, réunis le 17 janvier 2015, ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Ce sont des tarifs qui sont moins chers que le tarif proposé dans chacun de ces deux cinémas et des tarifs moins chers que ceux qui sont pratiqués à Verrières d'ordinaire qui sont, eux, déjà moins chers que ceux qui sont pratiqués dans ces deux cinémas.

Je voudrais à cet instant remercier mes collègues de la ville de Châtenay-Malabry et de la ville d'Antony et les directeurs de ces deux cinémas pour avoir accepté et facilité ce qui d'un point de vue administratif s'avérait comme extrêmement compliqué pour le recouvrement de l'ensemble de ce dispositif de produits financiers ; mais nous avons réussi à trouver les solutions et donc ils méritent nos remerciements.

M. FOURNIER : Une précision sur la distribution : est-ce que c'est sur place ?

M. DOSSMANN : Non, cela se fera ici, nous vendrons des contremarques ici. Ils arriveront avec leurs contremarques sur place et auront le tarif préférentiel qui leur sera appliqué.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Convention tripartite entre le département de l'Essonne, la ville de Verrières le Buisson, et le collège Jean Moulin fixant les conditions d'utilisation de la salle polyvalente du collège.

(Rapporteur : Monsieur DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Dans le cadre de la politique culturelle menée afin d'encourager le cinéma d'auteur et de qualité, la Ville souhaite faciliter l'accès des Verriérois au cinéma d'art et d'essai pendant les travaux de rénovation et d'extension de la salle de cinéma du Colombier qui rendent nécessaire sa fermeture pendant 20 mois.

Un partenariat est donc envisagé avec les cinémas d'Antony et de Châtenay-Malabry, villes membres de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Ce partenariat permet à la Ville de Verrières-le-Buisson d'acheter des places de cinéma aux salles partenaires à un tarif de groupes et de faire profiter de ce prix réduit aux Verriérois.

La Ville mettra à la vente ces billets au service culturel. Ils pourront être achetés sur présentation d'un justificatif de domicile et d'identité au tarif de 5 € pour le Select à Antony et de 5,50 € pour le Rex à Châtenay-Malabry.

Pendant la période de travaux du Colombier, la Ville permettra ainsi aux Verriérois qui le souhaitent d'accéder à ces salles et leurs animations à un tarif préférentiel.

Ce partenariat viendra compléter celui déjà en place avec le réseau des salles de Cinésonne qui permet un accès à un tarif préférentiel aux possesseurs de la carte « Cinésonne ».

La commission culture du 17 janvier 2015 a émis un avis favorable.

M. le Maire : On se dote donc d'une salle supplémentaire pour répondre à l'ensemble des sollicitations. En effet comme nos deux salles seront hors d'usage durant cette période, la convention existait mais n'avait pas été reconduite parce qu'il n'y avait aucune demande. Là il risque d'y en avoir et donc nous nous sommes mis d'accord après une discussion que nous avons eue avec Madame la Principale sur les fluides et le nettoyage puisqu'il faut rendre ces locaux dans un état propre.

Des questions par rapport à cette utilisation ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Une question pratique : comment fait-on pour réserver cette salle ?

M. le Maire : Elle est sur les listings de réservation de salles que nous avons en mairie comme toutes les autres salles communales.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Il suffit d'appeler ?

M. le Maire : Absolument, au numéro de réservation de la salle, c'est nous qui gérons.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : J'avais reçu une information comme quoi peut-être il faudrait que nous appelions directement le collègue...

M. le Maire : Non, c'est nous.

M. FOURNIER : Une précision pour faire remonter humblement une information : lorsqu'on organise un événement à la salle polyvalente comme nous l'avons fait à l'occasion d'une réunion publique ou autre, cette salle n'est pas bien indiquée, je ne dis pas qu'il y a une non indication volontaire, pas du tout, c'est juste que sa construction n'est pas évidente, elle est dans une petite rue, et donc elle n'est pas bien facile d'accès. Je voudrais savoir si dans les mois qui viennent, durant le mandat, vous envisagez une meilleure indication de cette salle si nous nous en servons un peu plus que les années précédentes. C'est une remontée d'information.

M. le Maire : Aucun souci, nous ferons un panneau depuis le parking, nous mettrons l'indication de la salle polyvalente Jean Moulin. Merci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENFANCE

- Détermination de la participation familiale des classes transplantées des écoles David Régnier - Paul Fort et Honoré d'Estienne d'Orves en mars et mai 2015.

(Rapporteur : Madame LEGOFF)

(Lecture du rapport de présentation)

Le Conseil municipal est informé des projets des écoles David Régnier - Paul Fort et H.E.O. de partir en classes transplantées.

Il propose de fixer les participations familiales comme suit, conformément au mode de calcul des services publics :

ECOLE DAVID REGNIER – PAUL FORT :

1) du 2 au 6 mars 2015 en classe de découverte « cirque et nature » en Seine Maritime à Argueil (76780). Ce projet concerne 3 classes de CE1 (Mmes COLLIN-VILLARD, SOUQUES et BLANC) soit 74 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	32,55
C2	71,61
C3	97,65
C4	149,73
C5	195,30
C6	237,62
C7	279,93
C8	325,50
Extérieur	363,79

Le coût total du séjour s'établit à 26 920,45 €. Je vous rappelle que la ville prend à sa charge 50% du coût du séjour, les 50% restant, soit 13 460,22 € étant à la charge des familles.

2) du 9 au 11 mars 2015 en classe « la Renaissance dans la Vallée de la Loire » dans la région d'Amboise au centre « Les Patures » à Chançay (37210). Ce projet concerne 2 classes de CM1 (Mmes ASSER et EPS) soit 51 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	19,30
C2	42,46
C3	57,90
C4	88,78
C5	115,80
C6	140,89
C7	165,98
C8	193,00
Extérieur	239,23

Le coût total du séjour s'établit à 12 200,91 €. Je vous rappelle que la ville prend à sa charge 50 % du coût du séjour des enfants verriérois, les 50% restant, soit 5 980,84€ étant à la charge des familles habitant la commune. Le résiduel sera versé par une famille extérieure.

ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES :

3) du 4 au 8 mai 2015 en classe « Corsaire, découverte du milieu marin » près de Saint Malo, au centre « Le Goulet » à Saint Lunaire (35800). Ce projet concerne 3 classes de CP (Mmes NEY, RAGON et DURON) soit 79 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	40,40
C2	88,88
C3	121,20
C4	185,84
C5	242,40
C6	294,92
C7	347,44
C8	404,00
Extérieur	428,55

Le coût total du séjour s'établit à 33 855,45 €. Je vous rappelle que la ville prend à sa charge 50 % du coût du séjour, les 50% restant, soit 16 927,72 € étant à la charge des familles.

Les membres de la commission scolaire, réunis le 13 janvier 2015, ont émis un avis favorable.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Signature de la convention particulière d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux rue Léon Maugé.

(Rapporteur : Monsieur Delort)

(Lecture du rapport de présentation.)

Dans le cadre de leur politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, la Commune et le SIGEIF ont défini et arrêté le programme d'effacement des lignes aériennes. Ce programme comprend en 2015 la rue Léon Maugé.

Les travaux afférents à ce programme relèvent :

- de la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique basse tension,
- de la maîtrise d'ouvrage de la Commune pour la mise en souterrain des réseaux de communications électriques et d'éclairage public.

Pour la réalisation de ce programme, les maîtres d'ouvrage ont souhaité désigner un seul interlocuteur, le SIGEIF. Ce dernier s'engage à régler la totalité des décomptes et émettra ultérieurement des titres de recettes en direction de la Commune.

Les dépenses prévisionnelles afférentes à cette opération s'élèvent à 270 312,40 € HT, au titre de la maîtrise d'ouvrage temporaire et sont réparties comme suit :

- pour les travaux de réseaux de distribution publique d'énergie électrique :
56 312,40 € HT
- pour les travaux de communications électroniques (câblage non compris) :
186 000,00 € HT
- pour les travaux d'éclairage public (mobiliers non compris) :
28 000,00 € HT

Les membres de la commission travaux, réunis le 22 janvier 2015, ont émis un avis favorable.

M. FOURNIER : Plusieurs questions : d'abord il me semble qu'une association s'était montée avec un Collectif Léon Maugé, c'était le nom à l'époque, je ne sais pas d'ailleurs si elle existe encore, est-ce qu'il y a un plan global qui va être constitué à Verrières sur ce sujet ou est-ce que c'est juste une réponse à

une situation particulière et locale qui correspond précisément à une rue ? Sachant que pendant la campagne municipale que nous avons menée en 2012, nous avons eu souvent des réflexions à ce sujet pour un grand nombre de rues.

Par ailleurs, est-ce que, dans le cadre d'un plan global, des économies d'échelle ne sont pas envisageables ? Je vois que pour les travaux de communication électronique, le total s'élève à 186 000 €, c'est à la charge de la commune, est-ce que nous ne pouvons pas essayer là-dessus de faire des économies d'échelle ?

M. DELORT : Pour ce qui est de faire des économies d'échelle, ce n'est pas du tout possible puisque quand on enfouit tout ce qui est communication et téléphone, il y a un devis qui est donné par le SIGEIF, ou on le fait ou on ne le fait pas mais ce sont les montants pratiqués, et je ne vois pas comment on pourrait faire des économies là-dessus, cela ne me paraît pas possible.

D'autre part, comme je l'ai dit dans mon exposé, c'est bien sous l'impulsion de Monsieur le Maire et de la première adjointe que nous faisons ces travaux, nous n'avons pas du tout été poussés par un collectif qui a existé à une époque, c'est vraiment sous l'impulsion de la municipalité que ces travaux sont entrepris.

M. le Maire : Alors je vais préciser qu'il y a non pas un plan global mais une politique globale, ce qui est un peu différent. La politique globale consiste désormais à faire des enfouissements de réseaux parce que nous sommes subventionnés et jusqu'à temps que nous soyons subventionnés, si d'aventure cela devait changer, à ce moment-là on se réserverait le droit de modifier notre politique ; mais pour l'heure nous sommes subventionnés, ce qui est une situation nouvelle par rapport à ce qui préexistait autrefois et je pense tout particulièrement aux travaux de la rue Gabriel Péri.

En l'occurrence la politique est la suivante : nous procédons à l'enfouissement des réseaux à chaque fois que nous avons des travaux d'importance visant à la réfection de l'assainissement et devant entraîner ensuite de cela la réfection de la voirie, quand on ouvre largement on enfouit les réseaux. S'il fallait résumer, c'est comme ça que nous souhaitons le faire ; et nous le ferons de façon systématique dès lors que la rue, la voie sera connectée à une voie dont les réseaux sont effectivement déjà enterrés de façon à avancer petit à petit.

En l'occurrence il y a plus de la moitié des rues de Verrières qui ont fait l'objet dans le passé d'enfouissement. Et pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, c'est ce que nous avons développé pour notre programme de travaux de 2015, à savoir l'enfouissement des réseaux électriques sur la rue d'Estienne d'Orves et l'enfouissement des réseaux sur la rue Léon Maugé. Voilà pour répondre à ces deux questions.

Maintenant, sur les aspects d'économies d'échelle cela semblerait inadapté de faire un grand marché général sur l'ensemble de la commune de Verrières d'enfouissement des réseaux qui nous obligerait à ouvrir un certain nombre de voies qui devraient être rouvertes un an ou deux ans après en fonction de travaux d'assainissement à réaliser. Et là, pour le coup on paye deux fois les ouvertures de voies.

Voilà ce que je voulais préciser et donc il y a à chaque fois bien évidemment pour ces travaux des mises en concurrence qui sont effectuées pour les tranchées qui sont à réaliser en plus puisque cela ne passe pas par les mêmes tranchées que celles qui sont réalisées par les autres opérateurs, on ne met pas l'eau ou le gaz à côté de l'électricité. Tous cela, ce sont des fourreaux bien distincts. D'autres questions ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Rue de La Gravelle, est-ce qu'il va y avoir des travaux ?

M. le Maire : Oui, rue de la Gravelle c'est ce que j'ai indiqué, il y aura enfouissement de réseaux.

M. DELORT : Rue de Gravelle, ce sont les réseaux d'eau potable qui sont repris, ce n'est pas la même chose.

M. le Maire : Ce n'est pas à chaque fois que quelque chose est réalisé par un opérateur que l'on se rue dessus, c'est parce qu'il y a une réfection d'assainissement ; d'eau potable et de voirie complète qu'il faut réaliser les enfouissements.

M. GRISSOLANGE : Dans l'intervention de M. DELORT il a été dit : « puisque et si nous sommes subventionnés... », cela veut dire que sur ces 270 000 € et quelque, on compte toucher des subventions, de combien à peu près et de qui ?

M. le Maire : Elles sont déduites dans la présentation du montant global et grosso modo elles représentent à peu près un tiers, 30% du montant total payé par le SIGEIF.

M. DELORT : C'est-à-dire que c'est assez compliqué parce qu'il y a une partie de la TVA que l'on retouche après mais pas sur la totalité. Donc sur la partie hors taxes cela correspond à 30%, mais il y a aussi une partie qui nous revient ensuite sur la TVA. Donc le calcul est assez délicat à faire.

M. le Maire : Et c'est déjà déduit de ce qui est indiqué dans la notice. Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents représentés.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

- Demande de subvention au conseil général de l'Essonne pour l'acquisition de parcelles Espace Naturels Sensibles (ENS) sensibles.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Verrières-le-Buisson bénéficie d'un cadre naturel d'exception et se caractérise par l'existence de sites d'une grande richesse biologique. Depuis des années, la Ville s'inscrit dans une démarche de préservation environnementale avec :

- la présence :
 - d'une Réserve Naturelle Régionale de 6 ha « le bassin de la Bièvre » dont une partie est sur la commune,
 - d'une Réserve Biologique Intégrale, zone protégée de 42 ha dans la forêt domaniale de Verrières,

- d'un Arboretum municipal « Roger de Vilmorin » de 2 ha,
 - d'un périmètre de protection de site classé « vallée de la Bièvre » au titre de la loi de 1930,
 - d'une zone de recensement d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- la mise en œuvre progressive de corridors écologiques à travers la zone urbaine (Trame Verte et Bleue),
 - une politique de plantation adaptée à l'écologie locale (avec la plantation de vivaces, d'iris, de plantes peu exigeantes en eau),
 - une gestion différenciée des « espaces verts » sans utilisation de produits phytosanitaires,
 - la signature en 2010 de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, lors des Assises du Développement Durable.

La Ville a ratifié le 29 septembre 2014 le pacte pour la préservation et la valorisation de la biodiversité essonnoise avec le Conseil général de l'Essonne afin de marquer sa volonté de poursuivre la démarche communale en la matière et également obtenir le soutien de cette collectivité.

Dans ce cadre, la Ville souhaite, autant que possible, au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, acquérir de nouvelles parcelles dès lors que le Conseil général renoncera à son droit de préemption en matière d'Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, la commune envisage d'exercer ce droit de préemption par substitution pour les parcelles AS6, AS26, AS35 et AT45 situées dans le périmètre de protection de site classé de la « Vallée de la Bièvre » (secteur des Rinsolles et secteur de la Vallée la Dame).

Parcelles	Surface en m ²
AS 6	1 273
AS 26	543
AS 35	1 509
AT 45	793

L'acquisition se fera au prix de 20 590 euros.

La Ville demande une subvention auprès du Conseil général afin d'obtenir une aide financière maximum, évaluée à 50% du montant estimé par les services des Domaines et plafonnée à 750 000 €.

M. le Maire : Ce n'est que du classique puisque c'est un secteur de préemption que nous avons arrêté il y a bien longtemps.

M. GRISSOLANGE : On l'achète de toute façon même si l'on n'a pas la subvention ? Ou bien est-ce évident qu'on aura la subvention et donc on l'achète ?

M. le Maire : Il est évident que nous aurons la subvention.

Mme DELBECQ : Ce sont des terrains qui sont déjà recensés par le Département comme espaces naturels sensibles, le Département nous délègue son droit d'acquisition sur ces terrains là.

M. GRISSOLANGE : Quand on regarde le plan, on a une impression étrange que ce sont des petits bouts qui sont dans un mouchoir de poche.

Mme DELBECQ : Oui, c'est du parcellaire assez fin, pour autant nous avons déjà dans le secteur pas mal de propriétés communales. Donc l'idée est de conforter l'ensemble des propriétés communales.

M. le Maire : D'ailleurs je proposerai, et nous nous en ferons l'écho auprès de Jean-Paul MORDEFROID, qu'à l'occasion du prochain dossier d'acquisition de parcelles dans le cadre des ENS, un plan puisse vous être présenté. Je sais qu'il est parfaitement à jour et de mémoire je crois que sur ce secteur nous sommes propriétaires de près de la moitié de l'ensemble, Rinsolles et Vallée à la Dame, à quelque chouïa près, mais si vous souhaitez avoir une cartographie précise de l'ensemble, elle est à votre disposition.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE LOGEMENT

- Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

(Rapporteur : Madame CASAL DIT ESTEBAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Par délibération du 5 décembre 2014, le Conseil communautaire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat des Hauts-de-Bièvre.

Conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil municipal a deux mois pour faire connaître son avis sur le projet.

Le précédent PLH couvrait la période 2008-2013. La loi du 09 décembre 2013 instaure la création de la Métropole du Grand Paris à partir du 1er janvier 2016. Elle aura la compétence en matière d'habitat et d'hébergement. Ce projet prévoit aussi le renforcement des dessertes en transports collectifs mais aussi un programme d'offre de logement.

Le document fait un bilan du précédent Programme Local de l'Habitat : analyse des besoins en logement des ménages et réponses apportées, politiques menées pour aboutir à la définition de trois orientations majeures déclinées en 14 actions. Enfin, il dresse un diagnostic, des orientations et propose des actions pour 2015-2020 : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre devra produire 1170 logements par an dont 220 en Essonne. L'objectif pour chaque commune est d'atteindre les 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025.

I- Le diagnostic

Le précédent PLH mettait en avant l'attractivité du territoire grâce à son cadre de vie, à sa bonne desserte en matière de transports et de réseaux routiers ainsi qu'à ses zones importantes d'emplois. Cependant, il met aussi en avant

la forte tension du marché du logement, l'importante spécialisation résidentielle du territoire avec des prix sélectifs ainsi qu'une faible rotation dans le parc social existant. Ce dernier est globalement ancien mais les typologies sont diversifiées et les loyers relativement bas. L'offre est toutefois inférieure à la demande.

La croissance démographique est moyenne et la taille des ménages tend à diminuer. On observera une population encore assez jeune mais marquée par un vieillissement.

Sur le plan financier, les revenus restent plutôt élevés même s'il existe des disparités. 42% de la population est éligible aux plafonds de ressources de logement social financé en PLAI et PLUS.

Quant au marché de l'habitat, 93% sont des résidences principales. Il y a beaucoup de grands logements où l'on observe une relative sous-occupation. L'accession dans le neuf est marginale. La revente d'appartements anciens est le principal segment de marché de l'accession à la propriété. Le marché de l'immobilier est de plus en plus sélectif en raison des prix élevés. Les jeunes accèdent peu à la propriété.

Des efforts soutenus ont été menés en faveur du maintien et de l'amélioration de l'attractivité et de la qualité résidentielle. Le bilan de la production de logements est positif dans la mesure où l'objectif a été atteint.

Pour les besoins des publics spécifiques, une offre adaptée a été développée en direction des personnes âgées et à mobilité réduite ; pour les gens du voyage, Verrières-le-Buisson a rempli sa mission. En revanche, nous devons poursuivre nos efforts concernant l'offre de résidences sociales et d'hébergement et la production de logements à caractère très sociaux.

Pour conclure, on notera une offre diversifiée mais sous tension et des parcours résidentiels parfois compliqués sur le territoire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

II- Les orientations du PLH pour la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Orientations quantitatives : autoriser 1170 logements par an, soit 40 % de plus par rapport au précédent PLH. Il est en effet nécessaire de répondre aux besoins des ménages et de renouvellement du parc. L'hypothèse de ces 1170 logements par an permettra l'accueil de 500 nouveaux ménages par an.

Orientations qualitatives : un objectif ambitieux est posé puisqu'il est demandé de produire 35% de logements sociaux en construction neuve. Globalement, le financement pourrait se répartir de la manière suivante : 24% en PLAI, 42% en PLUS et 34% en PLS. Ceci permettrait d'atteindre sur le territoire intercommunal les 25% de logements sociaux exigés mais aussi de répondre à une diversité de besoins avec des réponses adaptées aux publics spécifiques. Une autre orientation est de renforcer l'offre intermédiaire pour

répondre aux besoins en logement des classes moyennes. Cela peut se concrétiser par la vente du patrimoine social existant, une accession avec des prix maîtrisés ou la production d'une offre nouvelle en locatif intermédiaire.

III- Le programme d'actions 2015 - 2020

Cf tableau ci-joint.

Programme d'actions 2015 -2020
Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Produire une offre diversifiée et anticiper les besoins futurs	
ACTIONS	OBJECTIFS/MOYENS
1- Atteindre les objectifs de production de logements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter les calendriers et les types de logements à produire ➤ Organisation d'un comité de suivi du PLH
2- Anticiper la production future en menant une politique foncière active	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action déjà menée via le PLU ➤ Identifier les sites à enjeux pour le développement de l'habitat
3- Poursuivre l'effort en faveur de la production et du renouvellement de logement social	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir la mixité sociale ➤ Produire 35% de logement locatif social dans le neuf avec différents types de financement ➤ Rechercher les possibilités de conventionnement de parc pour les communes en situation de rattrapage ➤ Faciliter et encadrer la production d'une offre en VEFA ou VEFA inversée ➤ Mobiliser ponctuellement le dispositif d'usufruit locatif social ➤ Maintenir règlement d'aides à la pierre
4- Développer ponctuellement une offre en locatif intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les opérateurs en capacité à développer ce type de projet ➤ Mettre en place un partenariat avec Action Logement pour montage et attributions
5- Produire une offre en accession à la propriété adaptée aux revenus des classes moyennes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la réalisation des parcours résidentiels des ménages ➤ Travailler 15% de l'offre nouvelle en accession maîtrisée ➤ Développer une accession sociale
Coordonner les réponses pour les publics spécifiques	
ACTIONS	OBJECTIFS/MOYENS
6- Renforcer l'offre de logements pour les jeunes actifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'offre de résidences sociales pour les jeunes actifs et/ou en insertion sociale et professionnelle ➤ Favoriser la production d'une offre locative sociale en petits logements ➤ Développer les actions partenariales avec Action Logement
7- Rénover l'offre de logements pour les étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'offre en faveur des étudiants et jeunes en formation
8- Contribuer à la fluidification de l'offre à destination des publics très sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre nouvelle en PLAI ➤ Renforcer la connaissance des besoins locaux en termes d'hébergement et de logements très sociaux ➤ Rechercher les opportunités de développement d'une offre

	<p>nouvelle très sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agrandir et restructurer le FTM de Verrières-le-Buisson ➤ Assurer le suivi de la demande très sociale et des sorties d'hébergement
9- Apporter des réponses pour le logement des personnes âgées et handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le soutien financier en travaux d'adaptation pour la perte d'autonomie et/ou handicap ➤ Accompagner les projets de développement de l'offre nouvelle
10- Répondre aux objectifs des schémas départementaux en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux exigences des schémas ➤ Assurer le bon fonctionnement de l'aire
Poursuivre les actions en matière de détection et de résorption de l'habitat indigne	
ACTIONS	OBJECTIFS/MOYENS
11- Poursuivre les actions en matière de détection et de résorption de l'habitat indigne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'action en matière de détection et de résorption de l'habitat indigne ➤ Poursuivre le conseil et l'accompagnement des plaignants et des propriétaires ➤ Suivre les procédures jusqu'à l'arrêté
12- Améliorer la qualité du parc existant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les actions de conseil et de sensibilisation ➤ Poursuivre le soutien aux opérations locatives sociales en acquisition-amélioration ➤ Permanence de l'Espace Info Energie ➤ Analyses des CUS et bilans des CUS
13- Favoriser la mixité sociale dans les secteurs les plus fragiles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre le maintien et le renforcement de la mixité sociale ➤ Exonération du SLS dans les secteurs les plus fragiles
Conduire la politique de l'habitat	
ACTIONS	OBJECTIFS/MOYENS
14- Consolider les outils de suivi et d'animation du PLH	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre la mise en place du PLH ➤ Consolider l'observatoire de l'habitat, renforcer l'animation PLH

IV. Monographie de Verrières-le-Buisson

On observera une légère baisse de la population. 94% des habitations sont des résidences principales dont 18,18% en logements sociaux.

Enjeux et actions pour le prochain PLH :

- poursuivre le développement de l'offre de logements dans un contexte de raréfaction du foncier disponible (projet de transformation du foyer de travailleurs migrants ADEF en résidence sociale),
- répondre aux objectifs en matière de logements sociaux pour atteindre un taux de 25% à l'horizon 2025. Ainsi, actuellement il manque 432 logements pour atteindre cet objectif. L'obligation triennale 2014-2016 est de 108 logements à produire. Pour la période 2017-2019, cela reste à définir. En parallèle, la Ville recherche de nouvelles opérations tant en production neuve qu'en acquisition - amélioration ou conventionnement de logements existants,
- autres actions à conduire :
 - transformer le foyer de travailleurs migrants en résidence sociale,
 - contribuer au bon fonctionnement de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Tikno Pani,
 - poursuivre l'action en matière de détection et de résorption de l'habitat indigne.

Les membres réunis le 19 janvier 2015 à la commission élargie « Urbanisme-Logement » ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Voilà une belle feuille de route pour l'habitat dans Verrières, respectueux de nos obligations, et qui devra se traduire d'une façon tout à fait concrète dans l'élaboration de notre prochaine délibération à venir, c'est-à-dire dans le PLU auquel nous allons venir dans un instant.

M. GRISSOLANGE : Je vais faire une réserve concernant la partie communauté d'agglomération strictement de la délibération : quand on lit les orientations qualitatives, on lit : « Globalement le financement pourrait se répartir de la manière suivante : 24% en PLAI, 42% en PLUS, et 34% en PLS, sachant que la demande en Île-de-France serait plutôt sur les PLAI et les PLUS que les PLS, j'é mets une réserve sur ce point mais peut-être, et on le verra sans doute à la délibération suivante, cela ne concerne pas Verrières puisqu'il n'y a pas d'obligation de créer un pourcentage de ce type pour Verrières dans la partie monographie de Verrières-le-Buisson.

D'autre part, dans le même paragraphe il y a quelque chose que je trouve inquiétant, c'est toujours Communauté d'agglomération et non pas Verrières mais si c'était appliqué à Verrières ce serait inquiétant, il est marqué : « Pour répondre aux besoins en logements des classes moyennes, on pourrait procéder à la vente du patrimoine social existant avec une accession et des prix maîtrisés... », sachant que Verrières est aux alentours de 19% je trouve que vendre du patrimoine social aboutirait à faire perdre du pourcentage et donc cela ne me paraît pas une bonne idée pour Verrières.

M. le Maire : Sous le contrôle de Karine et pour apporter quelques éléments de réponse : d'une part les différents pourcentages qui sont proposés au niveau communautaire sont les pourcentages qui nous ont été demandés par le Préfet. Donc nous appliquons ce qui est demandé par l'État et ce qui sera déclinable sur l'ensemble de la communauté d'agglomération mais qui n'est pas imposé à chacune des communes. À nous d'avoir de la cohérence sur l'ensemble pour que ces pourcentages soient atteints.

Deuxième chose qui est évidente pour nous : c'est qu'il y a un habitat assez disparate sur l'ensemble de l'agglomération, et dans certaines communes il est souhaitable qu'une partie du patrimoine social soit vendue pour les personnes qui souhaiteraient acquérir leur logement et, pour diminuer et ramener à une proportion proche de 25% de logements sociaux sur certaines communes pour les élus qui le désirent, d'ouvrir cette possibilité-là pour rendre accessibles les logements à des gens qui ne pourraient pas les acquérir si cela n'était pas mis à l'œuvre, notamment à l'occasion de la fin des garanties d'emprunts contractés par les collectivités et donc de l'amortissement des biens par les bailleurs sociaux, c'est ce qui se pratique assez couramment dans le logement social ; et donc cela donne la chance, l'opportunité aux locataires de devenir propriétaires.

Évidemment à Verrières, il n'en sera pas question parce que la situation dans laquelle nous nous trouvons fait qu'il faut augmenter notre patrimoine plutôt que de le voir diminuer. Je regrette qu'il ait été procédé à la vente de logements sociaux sur le territoire de notre commune de façon assez récente, j'ai même voulu en prenant mes responsabilités de maire dans le précédent mandat m'opposer à la vente de neuf logements, et donc dans une petite partie de bras de fer avec le bailleur social il m'avait dit qu'il n'en était pas question et qu'il nous traînerait au tribunal puisque le Conseil s'était engagé sur l'ensemble du volume total.

Donc nous avons procédé à cela. Cela s'est fait et je sais parfaitement que le maire en particulier peut s'opposer à cette vente et je l'exercerai pendant toute la durée du mandat, en tout cas tant que je serai assis à cette position-là et j'espère au moins finir mon mandat et ne pas mourir avant !

(Hilarité générale)

M. TREBULLE : Je voulais simplement émettre une voix discordante dans la dynamique de ce PLH : je n'ai évidemment rien contre ce qui nous a été présenté mais je voudrais déplorer peut-être pour la première fois ici (mais je pense que ce ne sera pas la dernière fois et je prends même solennellement l'engagement de le faire régulièrement) déplorer ce mouvement global qui aboutit à une collectivisation de fait du rapport à l'habitat qui me paraît être absolument délétère, qui nous est imposée, qui correspond à une négation des règles élémentaires sur lesquelles notre société s'est construite pendant si longtemps. Simplement on est amené à se prononcer sur une dynamique qui est une dynamique qui me paraît totalement contre-productive et la négation même de ce qui fait notre société et notre art de vivre ensemble, je m'arrêterai là mais j'aurais beaucoup de points à dire par rapport à cela.

M. le Maire : Même dans une majorité il peut y avoir des dissonances et je ne rejoins absolument pas ton approche. La raison pour laquelle je ne la partage pas, c'est que le PLH n'est pas un plan pour l'habitat social, c'est un plan pour

la construction en général de logements pour tous les Verriérois, qu'ils souhaitent être propriétaires comme locataires, et qu'ils relèvent de l'habitat social ou non. Donc c'est une programmation pour permettre à tout un chacun d'habiter notre commune.

M. TREBULLE : Mais mon propos n'était pas du tout de déplorer le côté social, pas du tout, mais de déplorer le côté planification, surtout pas le côté social.

M. le Maire : D'accord. Ce qui va bien sans dire va mieux en le disant.

M. FOURNIER : Je m'associe aux remarques de Dominique GRISSOLANGE, j'avais à peu près les mêmes. Je ne partage pas celles de François-Guy TREBULLE car par rapport à la contraction du marché en Île-de-France, il est extrêmement difficile de jouer l'offre et la demande, c'est un débat d'ailleurs qui serait intéressant à l'échelle de Verrières, c'est certainement un sujet d'avenir, que l'on soit d'ailleurs propriétaire ou locataire.

J'avais une question qui a trait à la démographie : on observe une légère baisse de la population, avez-vous une explication par rapport à cette légère baisse ? Est-elle naturelle, sait-on si ce sont des raisons économiques, sociales ou autres ?

M. le Maire : La baisse de la population est simplement due au nouveau mode de recensement de la population, elle touche Verrières de façon significative puisque nous avons reçu le tout dernier relevé de l'INSEE issu de la dernière campagne qui fait état d'un bon tout à fait spectaculaire puisque l'on était à un tout petit peu plus de 15 000 habitants, 15 973, et nous venons de bondir à 16 210 habitants, il y a donc une véritable dynamique. Vous savez comment est organisé le recensement : c'est par quartier suivant un turnover tous les cinq ans, on revisite chacun de ces quartiers, en particulier le quartier des Justices n'avait pas fait l'objet d'inventaire et là la population est désormais constatée comme étant bien présente dans notre commune.

On s'est basé, puisqu'un PLH ne se fabrique pas en l'espace d'une demi-journée, sur les derniers chiffres et ceux qui ont été pris doivent être ceux de 2013 ; et Marius Hue par exemple n'a pas fait l'objet d'un recensement tout comme la résidence du Faisan. Donc aujourd'hui cela ne compte pas, 37 logements ici, 41 logements là-bas, la population augmente mais elle n'est pas traduite dans les chiffres de l'INSEE. Ce sont les nouvelles méthodes.

M. GRISSOLANGE : Mais on y gagne quand on doit payer notre cotisation à différents syndicats puisque cela se fait au prorata des tantièmes d'habitants.

M. le Maire : Oui mais on y perd avec la DGF et cela, c'est embêtant.

M. ZAKARIAN : J'avais une question par rapport à ces engagements à moyen terme que l'on prend au niveau de la Région, du Département ou de l'État, il n'y a pas d'engagements réciproques par rapport à l'accompagnement des intercommunalités et donc de la commune par rapport à ces perspectives pluriannuelles aujourd'hui ?

M. le Maire : Le seul engagement qui existe de façon tout à fait concrète, c'est l'aide à la pierre que nous apporte la Communauté d'agglomération pour la réalisation de certains types de logements sociaux, et c'est le seul. On pourrait aussi mettre tout de même l'État dans le cadre des apports qu'il fait aux bailleurs sociaux pour équilibrer leurs opérations, on ne peut pas le balayer d'un revers de main.

M. FOURNIER : Sur les OIN, il y en a huit en Île-de-France, il me semble que l'État investit directement sur les constructions de logements avec un plan pluriannuel.

J'ai une question plus technique sur le PLH : à terme il n'est pas opposable ?

M. le Maire : Non. Autant la loi SRU nous oblige à réaliser les 25% de logements sociaux à l'horizon 2025, et là pour le coup si ce n'est pas respecté nous ferons l'objet de pénalités, autant ce n'est pas directement lié au PLH ; et je rappelle que Verrières ne fait pas partie de l'OIN et donc ne bénéficie pas de ces subventions.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

- Révision générale du Plan Local de l'Urbanisme : objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

M. le Maire : Juste un petit mot d'introduction : c'était un engagement de la campagne de nous poser de nouveau les questions sur l'organisation spatiale et philosophique de l'aménagement urbain et de l'habitat de notre commune. Ce que nous avons souhaité vous présenter comme grandes orientations pour ce PLU que nous allons construire pendant les deux prochaines années, donc c'est un démarrage aujourd'hui auquel je vous demanderai de bien vouloir souscrire, les grandes lignes que nous souhaitons voir se développer, c'est d'une part renforcer les protections qui gèrent les espaces publics et privés à Verrières pour conserver à notre commune ce caractère qui la caractérise avec un environnement verdoyant de qualité et de grandes parcelles pour pouvoir l'assumer et non pas une parcellisation des jardins, des grands jardins et nous avons beaucoup à travailler sur ce sujet car la loi ALUR permet des fractionnements de parcelles et a enlevé la référence au COS, donc là il y a des enjeux importants qu'il va falloir réorganiser avec d'autres moyens qui sont parfaitement existants.

Et dans le même temps, c'est notre volonté de la majorité municipale de ne pas soumettre la commune de Verrières aux pénalités qui pourraient être liées à une absence de logements sociaux à l'horizon 2025, et donc d'organiser cette production sur le territoire de la commune dans les lieux qui nous sembleront les plus adaptés pour les accueillir, et cela à l'issue d'une concertation que nous voulons originale et dépassant le cadre purement légal de la loi. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation.)

I. Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Pour rappel, le PLU actuel a été approuvé le 22 septembre 2003, puis a été modifié et révisé comme suit :

- 27 septembre 2004 : **modification n°1**
- 30 janvier 2007 : **modification n°2**
- 29 septembre 2008 : **modification n°3**
- 21 décembre 2009 : **mise en compatibilité**

- 15 mars 2010 : **modification n° 4**
- 27 juin 2011 : **révision simplifiée**
- 13 février 2012 : **modification simplifiée**

Il est par ailleurs envisagé le lancement prochain de la **modification n°5**, portant principalement sur le projet ADEF, et l'ajustement à la marge du règlement.

La révision du PLU vise trois objectifs complémentaires :

- intégrer les évolutions législatives,
- mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les documents supra-communaux,
- faire le bilan du PLU en vigueur et se fixer de nouveaux objectifs locaux.

A) Les évolutions législatives

Les évolutions législatives depuis 2009 (lois, décrets, ordonnances) ont modifié les champs d'application, le contenu et l'étendue du PLU.

D'une part, les lois dites « Grenelles de l'environnement 1 et 2 » (23 juillet 2009 et 12 juillet 2010) ont pour objectif de mieux prendre en compte le développement durable dans le PLU notamment en :

- luttant contre la régression des surfaces agricoles et naturelles,
- luttant contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie,
- permettant la revitalisation des centres-villes,
- concevant l'urbanisme de façon globale, en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification supra-communaux,
- préservant la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,
- permettant la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- créant un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.

Le PLU actuel de Verrières-le-Buisson prend en compte partiellement les objectifs des Grenelles de l'environnement. Au 1^{er} janvier 2017, tous les PLU devront intégrer les nouvelles dispositions de la loi.

D'autre part, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renforcé (ALUR) du 26 mars 2014 a pour objectif de combattre la crise du logement en luttant contre les inégalités et en favorisant la densification des zones urbaines, tout en préservant les zones naturelles et les terres agricoles.

La suppression du coefficient d'occupation sociale, des seuils minimum de terrain et la modification des règles des lotissements en sont le corollaire.

Il est donc nécessaire de penser et de formuler de nouveaux objectifs et les règles encadrant la construction à Verrières.

B) Les documents de planification urbaine des strates supérieures

Les documents de planification supra-communaux rendent nécessaire une évolution du PLU pour les prendre en compte et le rendre compatible.

Figure ci-après la liste non exhaustive des derniers documents de planification urbaine à intégrer :

- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France 2030), approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,
- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) approuvé par le Conseil régional du 26 septembre 2013, adopté par arrêté du Préfet de région le 21 octobre 2013,
- SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Ile-de-France) approuvé par le Conseil régional du 23 novembre 2012, adopté par arrêté du Préfet de région le 14 décembre 2012,
- PDUIF (Plan de Déplacement Urbain de l'Ile-de-France), approuvé le 19 juin 2014 par le Conseil régional,
- PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'aéroport d'Orly, approuvé le 21 décembre 2012) par un arrêté interpréfectoral,
- PLH (Plan Local de l'Habitat) de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, approuvé le 5 décembre 2014,

C) Les objectifs locaux

L'intention au travers de la révision du PLU est de permettre à la commune d'intégrer, dans son projet territorial, de nouveaux objectifs d'aménagement, dans le souci constant de renforcer la préservation de l'environnement et des paysages.

Pour valoriser l'environnement sur le territoire, la commune a ainsi lancé l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue. C'est un outil d'aménagement qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter et de se reproduire afin d'assurer leur survie.

Les enjeux, les objectifs et les actions de cette Trame Verte et Bleue doivent être transposés et intégrés dans le PLU, afin de leur donner une portée juridique.

Les objectifs de la Trame Verte et Bleue sont notamment de :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et des espèces et prendre en compte leur déplacement notamment dans le contexte du changement climatique,
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- préserver les zones humides,
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages,

- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La commune souhaite préserver, développer et valoriser les espaces verts, les espaces naturels et les espaces boisés. Dans cet objectif et afin de mettre en valeur les côteaux des Rinsolles et de la vallée à la Dame, il sera proposé de renforcer la vocation paysagère de ce secteur.

Un autre objectif poursuivi par la commune est la conservation du patrimoine architecturale et paysager. Pour cela, la révision du PLU devra permettre de valoriser, préserver et mettre en valeur les identités architecturales, urbaines et paysagères notamment mais pas seulement dans les secteurs « Les Vaupéreux », « Le Trésor », « Les Beaux sites 1 et 2 », « Le Parc dit quartier du Lac », « Les Grands Chênes », « Les Tilleuls » et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

La commune poursuivra également ses efforts en matière de construction de logements sociaux afin d'être en conformité avec l'article 55 de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) et atteindre d'ici 2025, un taux de 25 % de logement sociaux. Pour cela, elle souhaite préserver la mixité sociale et la répartition équilibrée de l'habitat en s'engageant notamment à faciliter la réhabilitation du foyer ADEF, situé voie de l'Aulne.

La révision du PLU va permettre d'établir un diagnostic partagé, qui sera la base de la définition d'un document d'urbanisme renouvelé. Il s'agira également d'ancrer la volonté de préserver la richesse paysagère et écologique de la commune. Notre réflexion devra porter aussi sur le foncier disponible, pour définir les futurs secteurs d'aménagement. En fonction de ce diagnostic, il sera nécessaire enfin de repenser la circulation et le stationnement ainsi que les emplacements réservés aux installations d'intérêt général et aux alignements de voirie.

II. Les modalités de la concertation

Afin d'établir un document de planification partagé, différentes modalités de concertation seront mises en place :

- Les PPA (Personnes Publiques Associées), ainsi que les Maires des communes limitrophes et les syndicats agissant sur le territoire seront informés et consultés aux étapes clés de l'élaboration du document. Les personnes concernées sont :
 - le Préfet du Département de l'Essonne,
 - le Président du Conseil régional d'Ile-de-France,
 - le Président du Conseil général de l'Essonne,
 - le Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB),
 - le Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF),
 - le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI),
 - le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA),

- le Président de la Chambre d'agriculture (CA),
 - les Maires des villes d'Igny, Bièvres, Chatenay-Malabry, Antony, Massy,
 - le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvres (SIAVB),
 - le Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF),
 - le Président du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB),
 - le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF),
 - le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).
- Les Verriérois et les associations seront également informés tout au long de l'élaboration du document et consultés aux étapes importantes. Les associations concernées sont :
- Terres et Cités
 - Les Amis de la Vallée de la Bièvre
 - L'AMAP « Les jardins de Cérès »
 - Les ateliers de l'environnement
 - La Maison des Arbres et des Oiseaux (MAO)
 - La Coccinelle verte
 - Les Artisans et Commerçants de Verrières (ACV)
- Un dossier d'information enrichi au fur et à mesure ainsi qu'un registre permettant de recueillir les attentes et les avis seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- A chaque étape importante de l'élaboration du PLU, des réunions de concertation seront organisées afin d'échanger et réfléchir avec les habitants,
- Des articles seront régulièrement rédigés et diffusés dans le mensuel de la ville et sur le site internet.

Les membres conviés à la réunion « toutes commissions » le 19 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Comme Cécile DELBECQ vient de l'indiquer, c'est le coup d'envoi d'un long processus, processus que nous ne ferons pas seuls comme cela a été rappelé, que nous ne ferons pas seuls ici au sein du conseil municipal ni seuls avec les services municipaux mais nous nous ferons accompagner par un bureau d'études car c'est très technique, il ne faut rien laisser au hasard et nous serons sous le regard des services de l'État en particulier et de beaucoup de nos partenaires. Il faut faire cela comme des professionnels et avec l'attache de professionnels pour ce faire.

Il y a quand même un certain nombre de pièges, Cécile les a juste évoqués de façon un peu édulcorée pour ne pas créer d'inquiétudes trop poussées mais le SDRIF a été voté, pas par nous ici mais il s'impose à nous et quand on dit qu'il faudra densifier de plus 10% ou plus 15% dans certains endroits, plus 15%

c'est où ? Précisément autour du lac. C'est cela qu'il nous est demandé de faire, et donc il va falloir que l'on se débrouille pour trouver des mesures pour faire en sorte que ce quartier de Verrières particulièrement paisible et agréable puisse être protégé et conservé, et faire en sorte que nous puissions argumenter pour que la Région s'accorde des mesures que nous souhaitons proposer pour arriver aux objectifs généraux qui nous sont assignés sans gaspiller ou gâcher l'environnement dans lequel nous vivons et qui fait l'attraction et le bien vivre à Verrières.

Voilà ce que je voulais rajouter par rapport à la discrétion dont Cécile faisait preuve sur ce cas particulier. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Je voudrais savoir si la liste des associations qui seront concertées est une liste exhaustive ? Est-ce que cette liste est close ou est-ce que d'autres associations pourraient y figurer éventuellement ?

M. le Maire : La concertation par nature veut qu'à chaque fois que nous inviterons les Verriéroises et les Verriérois à donner leur avis, tout le monde pourra le faire. Là il s'agit de constituer un groupe qui se réunira de façon plus régulièrement que les concertations ouvertes à toute la population, donc oui, cela nous semblait assez adapté à la capacité de solliciter les associations impliquées dans ce domaine-là. Si l'idée est de se dire : il manque une association qui est très voisine du siège de la mairie par exemple, nous savons fort bien que le président de cette association présent dans cette salle est en même temps le délégué des AVB et donc nous pensons que la personne aura tout loisir de s'exprimer à travers cette même voix.

M. GRISSOLANGE : Je vois que ma tentative de glisser cela discrètement n'a pas marché !

(Hilarité générale)

M. FOURNIER : Je partage tout à fait la remarque qu'a faite Monsieur GRISSOLANGE que je voulais faire à mon tour. J'ai une réserve : est-il envisageable de créer une commission ad hoc avec l'ensemble des élus de Verrières ? J'ai regretté de ne pas pouvoir participer à la réunion « toutes commissions », je pense que ce serait bien qu'il y ait une commission mensuelle par exemple.

Mme FOUCAULT : On peut ouvrir la commission à tout le monde.

M. FOURNIER : Oui, mais si on pouvait faire éventuellement une commission ad hoc, est-ce envisageable ? Vu qu'il y a une unanimité que nous partageons ce soir, serait-il envisageable, Cher Monsieur le Maire, que vous puissiez accéder à cette requête ?

M. le Maire : Très cher Baptiste, je crois que le tempo a été donné sur l'organisation du travail en commission dès le premier Conseil municipal puisque c'est rappelé au pied de chacune des convocations, à chacune des commissions, tout un chacun, dès lors qu'il le souhaite, peut parfaitement participer à toutes les commissions. Donc il me semble que la commission d'urbanisme est particulièrement bien nommée pour pouvoir s'occuper de l'organisation du PLU, et d'ailleurs si elle ne s'en occupait pas, on se demanderait bien à quoi elle pourrait servir. C'est bien dans cette commission que doit se dérouler l'ensemble du travail sur le PLU et il appartient à tous les élus de cette assemblée de participer autant qu'ils le souhaitent, à chaque fois qu'ils le souhaitent, sans aucune réserve.

Et comme cela a été rappelé aussi à la mise en place des différentes commissions, j'invite Cécile DELBECQ qui peut le faire sur sollicitation de n'importe quel membre de la commission ou sur sa propre initiative, à inviter des Verriéroises et des Verriérois, qu'ils soient membres d'associations ou de simples citoyens intéressés par ces questions.

Et par ailleurs, pour l'heure je n'ai pas à annoncer un calendrier de consultations supplémentaires à nos obligations purement légales mais comme je l'ai dit, nous mettrons en place des modalités de concertation, d'association de la population qui seront plus poussées que ce que la loi nous oblige à faire.

M. FOURNIER : Juste une remarque : j'appelle tous les membres de cette assemblée à ce qu'on travaille ensemble parce que j'ai bien peur que dans quelques années, hélas, quelle que soit la majorité gouvernementale, ce soit une compétence qui disparaisse pour certaines communes franciliennes. Donc je pense qu'il y a un enjeu majeur à ce que l'on travaille ensemble dessus.

M. le Maire : Ne sois pas un oiseau de mauvais augure ! En l'occurrence pour le PLH que nous venons d'approuver et qui effectivement, dans le cadre de la présence de Verrières dans la Métropole du Grand Paris et donc dans un territoire de la Métropole du Grand Paris qui ne sera pas le territoire de la communauté des Hauts-de-Bièvre à laquelle nous appartenons aujourd'hui puisque ce territoire fait 180 000 habitants et que le prochain territoire devra en faire 300 000, vous savez bien quelles sont les orientations que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a prises à ce sujet en faisant proposition à d'autres communautés de communes et communautés d'agglomération de venir se joindre à la Communauté des Hauts-de-Bièvre pour former un territoire, donc ce dernier est tracé.

Mais ce qui a été effectué jusqu'à présent dans le cadre du PLH devra être entièrement rebattu à l'aune du prochain territoire auquel nous appartiendrons. Ensuite, sur le PLU, il ne vous aura pas échappé que nous le démarrons tout de même assez rapidement après les dernières élections parce que justement je souhaite prendre de court les élus qui seront à l'œuvre quelles que soient les majorités en place à la fois au niveau de la Métropole du Grand Paris et dans le territoire auquel nous appartiendrons. Quels que soient les changements de majorité en 2017, nous souhaitons pouvoir assumer le devenir de notre urbanisme et le maîtriser.

Enfin ce que je peux dire, c'est que la loi est en train d'être réécrite, je parle de la loi MAPTAM dont l'article 12 est en train d'être réécrit à travers un véhicule législatif que constitue la loi NOTRe, et il ne vous aura pas échappé non plus, mes chers collègues, tous tant que vous êtes, que ce travail vient d'être entamé par le Sénat qui a fait sa première mouture et qui a approuvé les propositions d'amendements gouvernementaux qui sont donc retenus sur un certain nombre de dispositions prévues par le Gouvernement, notamment celle totalement absurde de porter la responsabilité de l'entretien de la voirie à la Métropole du Grand Paris, ce qui est étonnant quand même, cela a été retiré, comme quoi la loi proposée par le Gouvernement est perfectible. Le travail est à l'œuvre aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, reviendra vers le

Sénat, retournera vers l'Assemblée Nationale, et il peut donc se passer encore beaucoup de péripéties comme on en a beaucoup connues en l'espèce.

En ce qui concerne la situation de Verrières, elle fait controverse dans la mesure où Marylise Lebranchu, contrairement à ce qu'elle m'avait écrit ainsi qu'à trois autres maires, n'a pas été en capacité de tenir sa promesse d'une délibération qui devait faire l'objet d'un véhicule législatif autre pour permettre de valider la délibération qu'elle nous avait accordée jusqu'au 30 novembre. Aujourd'hui le Sénat a disposé en ayant adopté un article qui permet à Verrières une fois la loi NOTRe adoptée, donc après la révision de l'article 12, de se re-prononcer dans un délai de deux mois à compter de la parution de cette loi qui ne manquera pas d'être approuvée par la majorité que l'on connaît à l'Assemblée Nationale.

Dans l'état actuel des choses nous serions amenés, sauf si cela évolue encore, à avoir à nouveau à nous prononcer sur notre adhésion à la Métropole du Grand Paris. Voilà ce que je pouvais ajouter en complément de la contribution de Baptiste Fournier à notre débat.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le lancement du PLU? (*Non*)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE JEUNES

- Avenants n° 1 aux conventions d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs sans hébergement » n° 37-2011 et 38-2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Verrières le Buisson pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

(Rapporteur : Madame LEGOFF)

(Lecture du rapport de présentation.)

La Ville a signé en 2011 deux conventions d'objectifs et de financement pour les Accueils de loisirs sans hébergement maternel et élémentaire. Ces conventions sont arrivées au terme des 3 ans le 31/12/2013.

En 2014, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a demandé aux gestionnaires des accueils de mineurs d'adapter, à la semaine, l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement.

La règlementation de la prestation de service des A.L.S.H a par conséquent évolué.

Pour autant, la Direction de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de maintenir les anciennes dispositions pour l'année 2014 en prolongeant d'une année les conventions d'objectifs et de financement Prestation service « A.L.S.H » se terminant au 31 décembre 2013. Il convient d'acter ce maintien par la signature d'avenants.

M. GRISSOLANGE : Cela, c'est pour 2014 ?

Mme LEGOFF : Oui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

- N°1 Assistance pour l'analyse technique des offres pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin et rue de Paron auprès du cabinet LEGI PUB pour un montant de 4 620 € TTC,
- N°2 Convention de mise à disposition gracieuse et temporaire de l'espace l'Orangerie-Tourlière pour l'exposition « Frédéric DELUY sort du bois » du 9 janvier au 1^{er} février 2015 : les mercredis et vendredis de 15h à 18h et les samedis et dimanches de 14h à 19h,
- N°3 Signature du lot n°1 (gros œuvre) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société NOUVELLE ENTREPRISE JOUVE pour un montant de 18 468 € HT,
- N°4 Signature du lot n°2 (charpente – couverture) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société BONTEMPS pour un montant de 64 698,71 € HT,
- N°5 Signature du lot n°3 (plâtrerie – peinture - isolation) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société FERRIE pour un montant de 55 403,93 € HT,
- N°6 Signature du lot n°4 (revêtement de sol PVC) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société ROLLIER pour un montant de 12 342,63 € HT,
- N°7 Signature du lot n°5 (plomberie) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société HAUTE CORREZE CHAUFFAGE pour un montant de 29 272 € HT,
- N°8 Signature du lot n°6 (électricité-ventilation) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société ELECTRICITE TAZE pour un montant de 95 695,40 € HT,
- N°9 Signature du lot n°1 (Renaissance dans la vallée de la Loire) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société ASSOCIATION DECOUVERTE ET NATURE (ADN) pour un montant estimatif de 12 087 € TTC,
- N°10 Signature du lot n°2 (Cirque et Nature) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société CAP MONDE pour un montant estimatif de 26 640 € TTC,
- N°11 Signature du lot n°3 (Corsaire, découverte du milieu marin) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société CAP MONDE pour un montant estimatif de 31 025 € TTC,

- N°12 Signature d'un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin et rue de Paron avec la société ATELIER HORIZON pour un montant provisoire de 42 900 € HT,
- N°13 Signature d'un contrat de prestation pour un spectacle « THOMAS B » avec la compagnie Jacques KRAEMER au Moulin de Grais le samedi 31 janvier 2015 à 21h pour un montant de 2 000 € TTC,
- N°14 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Blues et Boogie avec l'association WHY NOTE le vendredi 16 janvier et samedi 17 janvier 2015 à 21h au Colombier pour un montant de 11 921,50 € TTC,
- N°15 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte « Les 7 gueules du dragon » avec la SARL TOHU BOHU le samedi 24 janvier 2015 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 870 €,
- N°16 Signature d'un contrat de prestation pour un spectacle « EO » avec l'association Créatures Compagnie le mercredi 15 avril 2015 à 10h et à 15h au Moulin de Grais pour un montant de 1 607,80 € TTC,
- N°17 Signature d'un contrat de prestation avec l'auteur M. Bruno ALLAIN pour 14 séances d'ateliers d'écriture à la médiathèque André MALRAUX pour un montant de 3 500 €,
- N°18 Convention entre la commune et l'association « les Scouts Unitaires de France » pour un prêt à titre gracieux de vaisselles et de tentes pour le repas de l'association prévu le 7 février 2015,
- N°19 Contrat entre la commune et Les Amis de la Ferme Pédagogique du Bel Air à Villiers-le-Bâcle pour 2 séances d'animation les 22 mai et 26 juin 2015 avec 32 enfants maximum accueillis de la crèche familiale « Le Village » et du multi-accueil La Pouponnière pour un montant de 300 €,
- N°20 Contrat entre la commune et La Ferme de Tiligolo à Breuil sous Argenton pour un spectacle pédagogique avec les animaux de la ferme le 14 avril 2015 pour les enfants des établissements Petite Enfance pour un montant de 400 €,
- N°21 Convention entre la commune et la SARL AGIR ISLETTES pour la mise en place de la prestation d'un séjour à VALMEINIER pour accueillir 15 jeunes à 3 animateurs (dont 2 gratuits) du 14 au 21 février 2015 pour un montant de 10 304 € TTC,
- N°22 Convention à titre gracieux entre la commune et Monsieur MUTABESHA pour réaliser un court métrage avec l'Espace Jeunes dans le cadre d'un projet tutoré pendant le 1^{er} semestre 2015,
- N°23 Signature d'un avenant n°1 au marché public n°861 (lot n°1 : terrassement, gros œuvre, maçonnerie) relatif aux travaux de mise en accessibilité handicapé de l'école David Régnier pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 370,33 € HT,

- N°24 Signature d'un contrat d'assistance sur la sécurité des serveurs avec la société GENERAL MICRO SERVICES (GMS) pour un montant annuel de 2 055 € HT,
- N°25 Convention de formation entre la commune et la société UNA ESSONNE pour une formation les 4 et 5 février 2015 pour un montant de 260 €.

M. le Maire : Merci de ce Conseil totalement unanime sur l'ensemble des délibérations qui nous étaient proposées. Il nous reste une dernière chose qui fait partie de notre ordre du jour sur laquelle je dois vous interroger : est-ce que vous avez des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ? (Non)

Il me reste donc à vous souhaiter une très bonne soirée à vous toutes et à vous tous, merci au public et aux services.

(La séance est levée à 22h10.)

**Le Maire,
Conseiller général,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY